



Régate du île Monsieur, INVL : dériveurs et quillards de sports  
Régate de l'Odysée, CLVL : pram-Odysée, pabouks, seils

Dimanche 01 Mai 2022

Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet, 4, rue de Saint Cloud, 92310, Sèvres  
**Nautique Seine**

Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### PRÉAMBULE

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Il n'y aura pas d'affichage physique.

Les avis officiels seront publiés sur le WIKI :

[http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les\\_regates\\_de\\_nautique\\_seine](http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les_regates_de_nautique_seine)

Ceci modifie la RCV 62.1.a.

### 1. RÈGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) pour les courses INVL Régate de l'île Monsieur
- 1.1.2 les règles telles que définies dans *Les Règles d'Initiation à la Régate* (RIR) pour les courses CLVL Régate de l'Odysée
- 1.2 le RGPN1 et l'arrêté inter-préfectoral n° 2014-1-1153 (RPP Seine-Yonne)
- 1.3 les règles *Gestes barrières [DP]* de l'annexe Covid-19 ainsi que les règles d'accès et de circulation en vigueur mises en place par la Base nautique.
- 1.4 les règlements fédéraux.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.  
Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

#### Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant à la régata tout(e) concurrent(e) atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent(e) et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, ou toute autre situation de proximité de moins de 2 mètres, sans les protections renforcées adéquates,



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil et le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition ou une contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrent(e)s, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

### **3.2 La régates est une régates intersérie (INVL) et une régates classe libre (CLVL).**

#### **3.2.1 La régates INVL est ouverte aux dériveurs et quillards voile légère.**

**Le classement sera fait au temps compensé.**

#### **3.2.2 La régates CLVL est ouverte aux « PRAM' - Odysée 3.30 », aux Pabouks et aux Seils.**

**Le classement sera fait selon la place d'arrivée.**

3.2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à [inscription@voileparis.fr](mailto:inscription@voileparis.fr) au plus tard le **29 avril 2022** à midi, ou, de préférence **pour les membres de Nautique Sèvres par le formulaire mis en ligne sur l'intranet.**

3.2.4 Le nombre de bateaux par course est limité à **12** (les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée).

3.3 Les concurrent(e)s (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## **4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : néant.

## **5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation des inscriptions : **Dimanche 1 mai 2022 de 9 h 00 à 9 h 45.**

5.2 Jauge et contrôles : aucun.

5.3 Jour de course : **Dimanche 1 mai 2022**

09 h 45 : Briefing

**10 h 30 : Signal d'avertissement de la première course de la journée,**

17 h 00 : Heure limite du dernier signal d'avertissement,

18 h 30 : Classement, remise des prix.

## **6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront publiées sur la page :

[http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les\\_regates\\_de\\_nautique\\_seine](http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les_regates_de_nautique_seine)

## **7. LES PARCOURS**

7.1 Parcours fermés de type banane entre deux bouées (ou une bouée et une porte) avec ou sans bouée de dégagement à la bouée au vent, suivant les conditions météo.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

7.3 **Les courses INVL et CLVL seront alternées de manière à ne pas dépasser 15 bateaux en mouvement (coureurs + sécurité) sur le plan d'eau. Les bateaux qui ne seront pas en course devront être à quai.**

## **8. SYSTEME DE PENALITE**

8.1 Selon les RCV pour les courses INVL

8.2 Selon les RIR pour les course RIR

## **9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

## **10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **11. DECISION DE COURIR**

La décision d'une concurrente de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la concurrente décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ ou corporel).

## **12. PROTOCOLE SANITAIRE**

(NP) L'accès à la base nautique Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet est soumis au strict respect du protocole sanitaire en vigueur.

## **13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE**

En participant à cette épreuve, la concurrente autorise automatiquement l'autorité organisatrice la F.F.Voile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle la concurrente participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous les matériaux liés à l'épreuve, pour une durée de 5 ans (cinq ans).

## **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires : Jean-François Wagner, [inscription@voileparis.fr](mailto:inscription@voileparis.fr)  
<https://www.voileparis.fr/> <https://www.facebook.com/nautiqueseine/> <http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php>

Métro : Ligne 9, arrêt Pont de Sèvres

Tramway : Ligne T2, arrêt Musée de Sèvres

Bus : Lignes 45, 169, 171, 179, 426, arrêt Musée de Sèvres

Voiture : voir annexe ZONE DE COURSE.